Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS
Réunion du 20 décembre - PV N°14

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique
EXCUSES : MM. RAIGNIER Christian - COMBEAU Jean Jacques

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 16 ET 17 DECEMBRE 2023

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS
DISCIPLINE
DEPARTEMENTAL 3
Poule D 52422.1 RIBERAC CA - LEGUILLAC AUC

LITIGES ET CONTENTIEUX
DEPARTEMENTAL 4
Poule A 52723.1 SEGONZAC USSVC.2 - JAVERLHAC.2
Poule E 52315.1 CARSAC SARLAT PE.1 - LIMEUIL FC 3

FORFAIT D'UNE JOURNEE
Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article XIII du Titre II des Règlements Particuliers du District. Ces clubs seront débités d'une amende de 30€ (1er forfait)
FEMININES CHAMPIONNAT ID A11
27092071 MAS AC
CHAMPIONNAT U13F FEMININES A 8
27109578 MEYRALS
COUPE DORDOGNE FUTSAL SENIORS du 13/12/2023
27641666 ANNESSE ET BEAULIEU
27641668 ANNESSE ET BEAULIEU